

Département de l'AIN

-----  
Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

-----  
Canton de MIRIBEL

-----  
Commune de BEYNOST

07

2021

54

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du** : 25 novembre 2021  
**Convocation du** : 18 novembre 2021

**Nombre de Conseillés :**

En exercice : 27  
Présents : 17  
Votants : 24

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis au complexe du Mas de Roux, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

**FINANCES :**

**Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association EFS RHONE-ALPES TRIATHLON dans le cadre du trail de la côtière du 23 octobre 2021**

**Présents** : Caroline Terrier, Christine Perez, Véronique Cortinovia, Philippe Maillez, Gilbert Debard, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Sylvie Caillet, Jean-Marc Curtet, Bertrand Vermorel, Laurence Rouquette, Elodie Brelot, Patrick Tholon, Valérie Berger, Lionel Chevrolat, Jean-Pierre Cottaz.

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Sergio Mancini a donné procuration à Christine Perez  
Laetitia Protière a donné procuration à Lionel Chevrolat  
Sébastien Renevier a donné procuration à Bertrand Vermorel  
Franck Longin a donné procuration à Joël Aubernon  
Sophie Gaguin a donné procuration à Annie Maciocia  
Anne-Sophie Rampon a donné procuration à Caroline Terrier  
Nathalie Thimel-Blanchoz a donné procuration à Jean-Pierre Cottaz

**Absents** : William Fuz, Anne Le Guyader, Cyril Langelot.

**Secrétaire de Séance** : Elodie Brelot.

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que l'EFS Rhône-Alpes Triathlon a organisé le trail de la Côtière le samedi 23 octobre 2021.

Afin de les aider dans l'organisation de cette manifestation, l'EFS Rhône-Alpes triathlon a sollicité, par courrier du 28.08.2021, une subvention exceptionnelle auprès de la Commune, dont le montant s'élève à 800 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder une subvention à l'EFS Rhône-Alpes Triathlon pour compenser les frais occasionnés lors de cette manifestation. (Pour rappel le montant de la subvention allouée de 2016 à 2019 était de 800 €).

Le Conseil Municipal,  
Où les explications du rapporteur,

Après avoir pris connaissance du dossier,

### **A L'UNANIMITE**

**ACCORDE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € à l'EFS Rhône-Alpes triathlon pour l'organisation du trail de la Côtière du 23 octobre 2021.

Cette somme sera mandatée à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement » du chapitre 65 des dépenses de fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

Le Maire,



Caroline TERRIER